

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mil quatre, le 24 septembre, à 20 H 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance-Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président, Date de convocation : 17 septembre 2004

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : MM. Philippe PIQUET (Président), MONTAUDON, LAVAUD, MATINAUD Mme DAUDE, M. FRAISSEIX

*Absents : MM. LEFEBVRE, PATELOUP, Mme DECAN, MM. LAMARSAUDE, MAZAUDOIS, excusés
M. Lavaud a été nommé secrétaire de séance*

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le Président rappelle que par délibération n° 109/2004 du 6 septembre 2004, le bureau a reçu mandat du conseil communautaire pour déposer des dossiers de demandes de subventions notamment auprès du Conseil Général de la Haute Vienne dans le cadre de la procédure de « Contrat Territorial Départemental - CTD » pour les opérations suivantes :

- *Aménagement de logements (sociaux locatifs) à Neuvic Entier (2^{ème} et 3^{ème} tranches)*
- *Aménagement d'une Zone d'Accueil d'Entreprises à La Croix Lattée*
- *Aménagement d'un logement (locatif) à Masléon.*

Les projets bâtis pour les opérations en cause obéissent aux règles suivantes :

LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS DE NEUVIC ENTIER

Lieu de réalisation : Le bourg - 87120 Neuvic Entier

Coût de l'opération (HT.- Tout compris) : 413.685 €

Maître d'œuvre : M. Pistre (architecte DESA)

Début projeté de l'opération : lancement appel offres : octobre 2004

Autres subventions sollicitées :

- auprès de l'Etat (DDE 87) pour subventions venant en complément de PLUS et PLAI

ZONE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES - ZAE DE LA CROIX LATTEE

Lieu de réalisation : La Croix Lattée - 87130 Neuvic Entier

Coût de l'opération (HT.- Aménagement) : 393.900 €

Coût de l'opération (HT.- Aménagement + achat terrains) : 423.900 €

Maître d'œuvre : Cabinet ATEL

Début projeté de l'opération : 2005

Autres subventions sollicitées :

- auprès de l'Etat DGE, Fonds Européens
- la D.D.R. sera demandée en mars - avril 2005
- auprès de la Région Limousin

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT LOCATIF A MASLEON

Lieu de réalisation : Le Bourg - 87130 Masléon

Coût de l'opération (HT.- Aménagement) : 58.000 €

Maître d'œuvre : M. François DEMARS - Architecte DPLG

Début projeté de l'opération : 2005

Autres subventions sollicitées : néant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau **DECIDE de déposer ces projets tels que présentés ci-dessus au CONSEIL GENERAL** de la Haute Vienne afin d'obtenir les subventions aux meilleurs taux possibles dans le cadre de la procédure de « C.T.D. » et **charge le Président** d'effectuer toute démarche utile en ce sens.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt le 27 septembre 2004,
Le Président : Philippe PIQUET*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE

L'an deux mil quatre, le 13 DECEMBRE, à 20 H 30, le BUREAU de la Communauté de Communes Briance-Combade, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes, 4 place Eugène Degrassat à Châteauneuf la Forêt, sous la Présidence de M. Philippe PIQUET, Président,

Date de convocation : 17 septembre 2004

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : MM. Philippe PIQUET (Président), MONTAUDON, LAVAUD, MATINAUD Mme DAUDE, M. FRAISSEIX

*Absents : MM. LEFEBVRE, PATELOUP, Mme DECAN, MM. LAMARSAUDE, MAZAUDOIS, excusés
M. Lavaud a été nommé secrétaire de séance*

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL – ORDRE DE PRIORITE DES REALISATIONS

Le Président rappelle que par délibération n° 109/2004 du 6 septembre 2004, le bureau a reçu mandat du conseil communautaire pour déposer des dossiers de demandes de subventions notamment auprès du Conseil Général de la Haute Vienne dans le cadre de la procédure de « Contrat Territorial Départemental - CTD » pour les opérations suivantes :

- *Aménagement de logements (sociaux locatifs) à Neuvic Entier (2^{ème} et 3^{ème} tranches)*
- *Aménagement d'une Zone d'Accueil d'Entreprises à La Croix Lattée*
- *Aménagement d'un logement (locatif) à Masléon.*

Des dossiers de demandes de subventions seront donc déposés pour ces trois opérations auprès du Conseil Général de la Haute Vienne dans le cadre de la procédure « CTD ». Il indique qu'il y a lieu de fixer un ordre de priorité de réalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau **DECIDE FIXE** l'ordre de priorité suivant pour les projets présentés au **CONSEIL GENERAL** de la Haute Vienne :

PROJET	ORDRE DE REALISATION
2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche des logements de Neuvic Entier	1
Aménagement d'une ZAE à la Croix Lattée	2
Aménagement d'un logement locatif à Masléon	3

Il charge le Président d'effectuer toute démarche utile en ce sens.

*Fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt le 27 septembre 2004,
Le Président : Philippe PIQUET*